



COLLECTIF FRANÇAIS "LIBÉRONS MUMIA !"

43 boulevard de Magenta 75010 Paris

rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités publiques
MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

www.mumiabujamal.com

ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence :

Je, soussigné(e)

Mme/M

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Certifie que mon déplacement est lié au motif ci-dessus qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant en outre les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er} du présent décret » :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile au rassemblement (et retour) qui se déroulera le mercredi 7 avril de 16 à 18 heures place de la Concorde à Paris.

Déclaration de manifestation enregistrée à la Préfecture de Police de Paris le 1^{er} avril 2021

Fait à _____

Le (date) _____ à (heure) _____

Signature _____

NB : le Conseil d'Etat a rappelé que le modèle d'attestation sur la liste du Ministère de l'Intérieur était facultatif et que la mention de l'heure n'est obligatoire que pour certains cas de déplacement dérogatoire (CE 20 octobre 2020, n°440263)